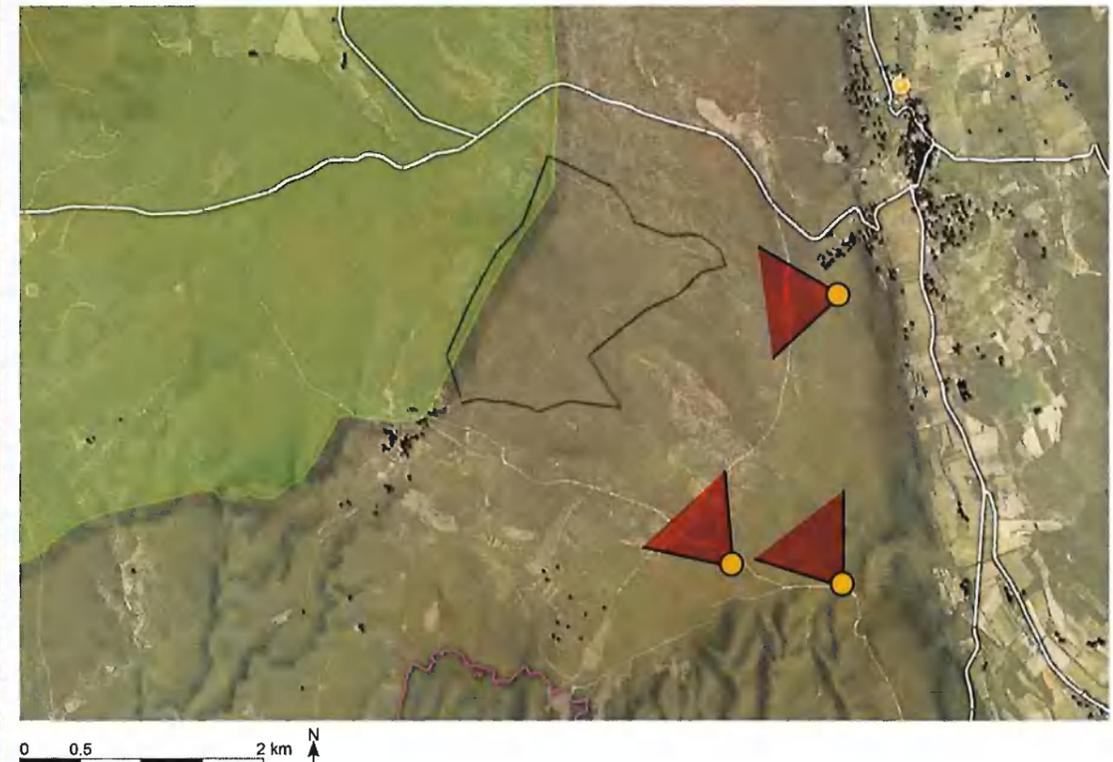
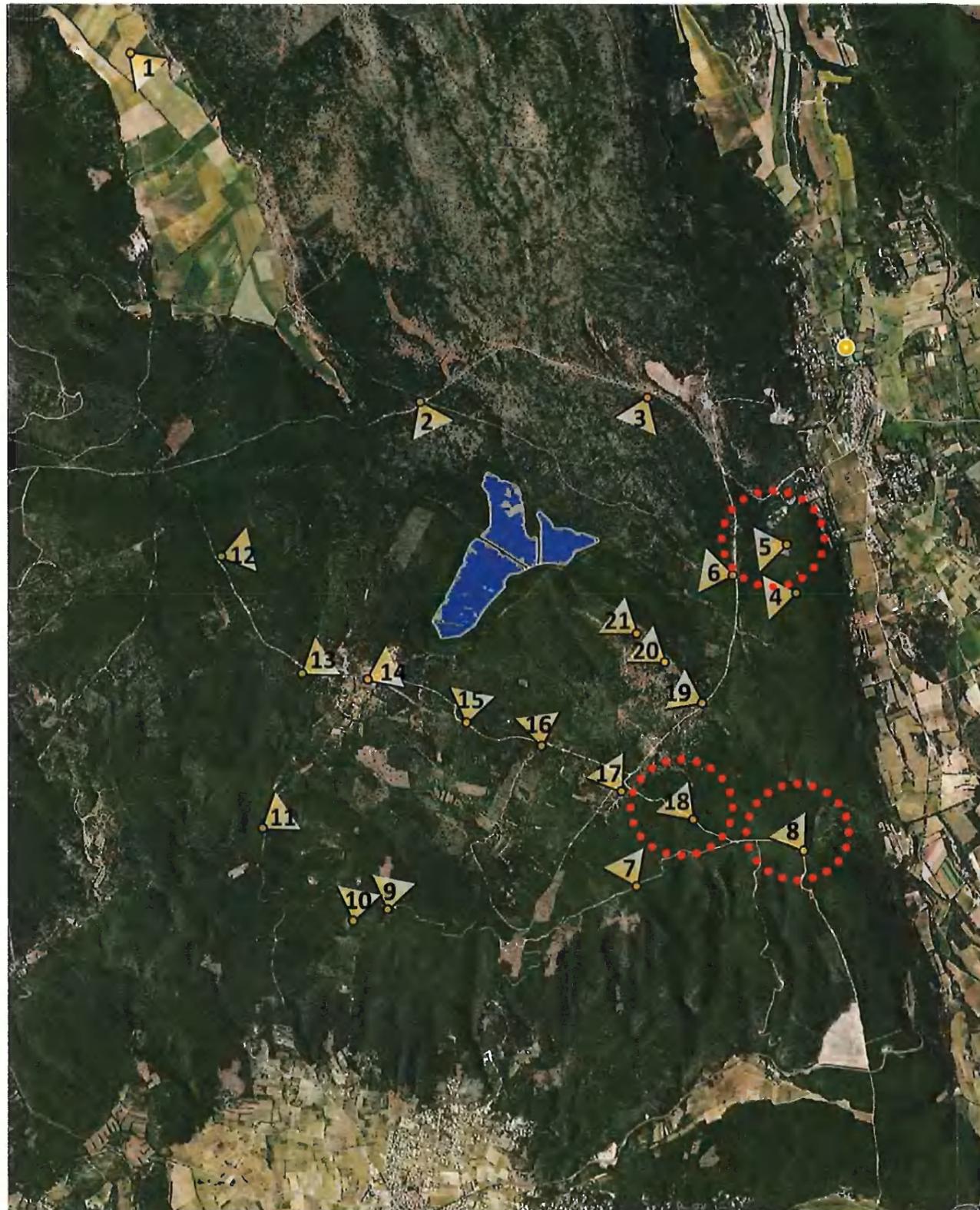


### 6.3.3 Le périmètre rapproché

Depuis l'ensemble des sites étudiés, les perceptions visuelles (covisibilités) avec le site d'étude sont inexistantes hormis depuis trois points de vue. On parle ici volontairement de point de vue puisqu'il ne s'agit pas d'ensembles ou d'unités, il s'agit de lieu précis et particulier. Depuis le sommet des Trois Croix le site se révèle depuis un belvédère unique. Depuis la colline des Vignarès, le seul point de covisibilité ne concerne qu'une petite clairière tandis que depuis la piste rejoignant la crête, les covisibilités ne concernent qu'une centaine de mètres.

Les enjeux sont définis comme étant modérés :

- difficulté d'accès des points de vue
- localisation précise du point de vue / non inscription dans un ensemble, on voit depuis un point de vue précis de la crête et non depuis l'ensemble de la crête
- covisibilités partielles avec le site





1 Depuis la plaine de la Mourotte, à l'approche du site d'étude, la planitude du relief associée au couvert forestier limite les perceptions. Le site n'est pas identifiable.

= impacts INEXISTANTS



2 A proximité du site, depuis la RD 30, au coeur du couvert forestier, les perceptions se limitent à quelques dizaines de mètres.

= impacts INEXISTANTS



3 Le site n'est pas identifiable.

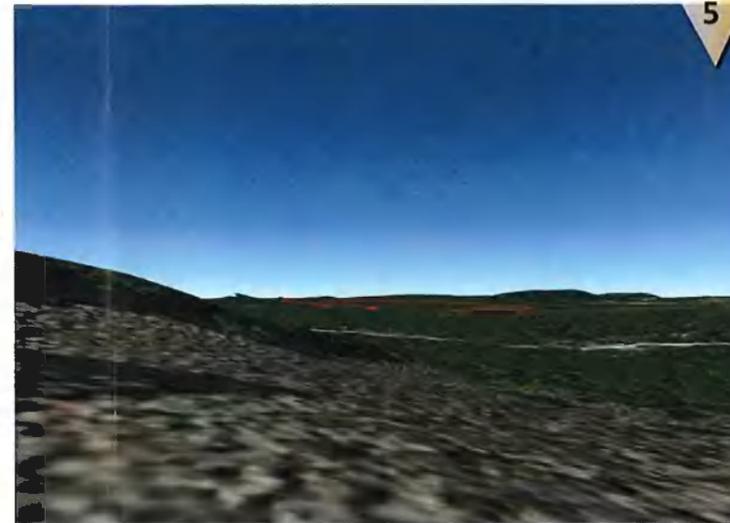
= impacts INEXISTANTS



4

Depuis la Tour de Guet, au sommet des Vignarès, le couvert forestier replie l'observation.

= impacts INEXISTANTS



5

Au sein de la colline des Vignarès, une toute petite clairière située entre la tour de guet et le centre de vacances permet de s'ouvrir un point de vue sur le plateau forestier. Le site est partiellement visible.

Le parc se dévoile partiellement. Il est à noter que la clairière ne s'inscrit pas au sein d'un circuit de chemin de randonnée.

= impacts MODÉRÉS



6

Au sein du plateau, l'absence de ruptures altimétriques associée au couvert forestier ferme les paysages.

= impacts INEXISTANTS



7

Depuis la crête courant des Trois Croix à Notre-Dame de Bellevue, Crête de Tavernes, massif refermant le plateau au Sud, les ouvertures sont rares. Le couvert forestier est total et s'approprie l'ensemble du sommet. On ne retrouve pas ici de sommets caillouteux et herbacés offrant des belvédères sur le lointain.

= impacts INEXISTANTS



8

Le sommet des Trois Croix est l'exception, les abords du monument étant dégagés pour proposer aux promeneurs un site de grande qualité. Depuis ce point de vue le panorama s'ouvre de manière exceptionnelle sur les motifs et composantes structurantes du paysage. C'est ainsi que le site se dévoile légèrement au lointain, la distance séparant les deux entités étant de 2.5 km. Au regard du caractère très localisé du point de vue et du parcours difficile pour l'atteindre, il est important de noter que ces perceptions fabuleuses du territoire ne concernent qu'une poignée de privilégiés.

= impacts MODÉRÉS À FORTS



9

Depuis la crête à proximité de Notre-Dame de Bellevue le couvert forestier n'offre aucune ouverture. Le site d'étude et plus globalement l'ensemble du plateau ne sont pas visibles.

= impacts INEXISTANTS



10

Notons également que Notre-Dame de Bellevue n'est pas implantée directement sur la crête. Elle est présente dans la pente Sud de la colline.

= impacts INEXISTANTS



11

Depuis le chemin d'accès permettant de rejoindre le hameau de Bury rares sont les ouvertures permettant de se dégager des perceptions lointaines. Le site n'est jamais identifiable, la distance associée au couvert forestier ne permet pas sa lecture dans le paysage.

= impacts INEXISTANTS



12

A l'Ouest la situation est similaire.

= impacts INEXISTANTS



13

A l'approche du hameau de Bury, le paysage s'ouvre légèrement permettant de lire les lignes de crêtes avoisinantes.

= impacts INEXISTANTS



14

Depuis le hameau de Bury les covisibilités sont inexistantes. Au coeur du tissu forestier, les perceptions visuelles sont rapidement écourtées.

= impacts INEXISTANTS



15

Les nettoyages et opérations de débroussaillage permettent de mettre légèrement en retrait le couvert forestier.

= impacts INEXISTANTS



16 A la jonction permettant de rejoindre le plan de Bury, le site n'est pas perceptible.

= impacts INEXISTANTS



17 Les pistes DFCI contournent le site et ouvrent par moment des points de vue horizontaux remarquables.

= impacts INEXISTANTS



18 Depuis la piste qui rejoint la crête, les opérations de débroussaillage ont donné de l'épaisseur au cheminement ouvrant ainsi les points de vue. Quelques perceptions visuelles avec le site existent.

Le parc se dévoile depuis ce point de vue dans sa quasi-totalité. Il est à noter qu'il est nécessaire de s'écarter du chemin et de rejoindre la lisière forestière pour s'ouvrir des points de vue sur le plateau.

= impacts MODÉRÉS À FORTS



19

A l'approche du site, les pistes DFCI disparaissent au profit de sentiers d'exploitation forestière. Les clairières et zones de coupe alternent avec le massif forestier.

= impacts INEXISTANTS



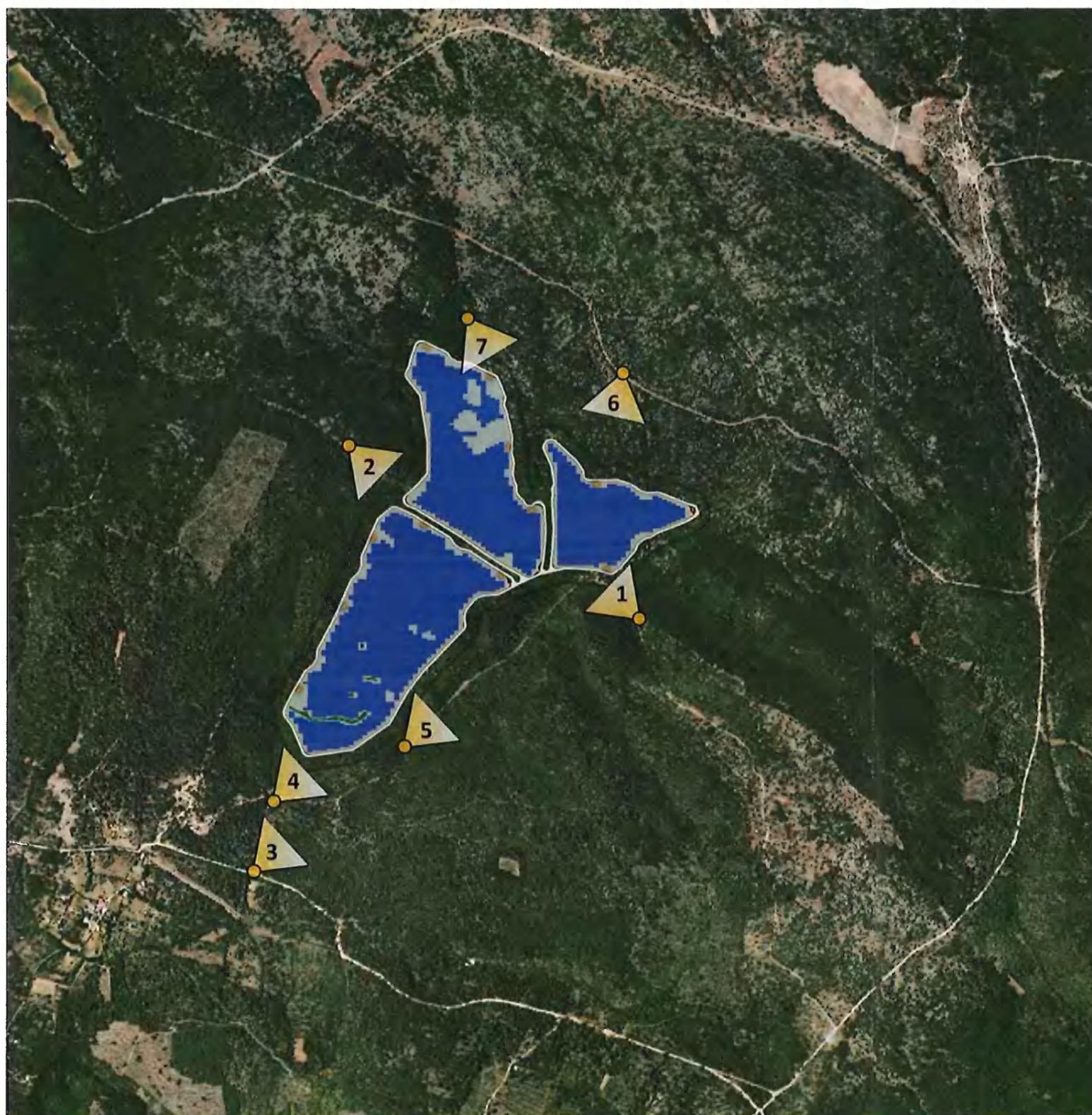
20



21

### 6.3.4 Aux abords du site

Aux abords immédiat le regard de l'observateur rencontre rapidement l'épaisseur du couvert forestier. Il est nécessaire de se rapprocher aux limites directes du site pour l'identifier.





Le manteau forestier limite logiquement les covisibilités avec le parc dès qu'on s'éloigne de ses limites directes. Les franges boisées qui l'enveloppent forment un écran imperméable aux perceptions visuelles.



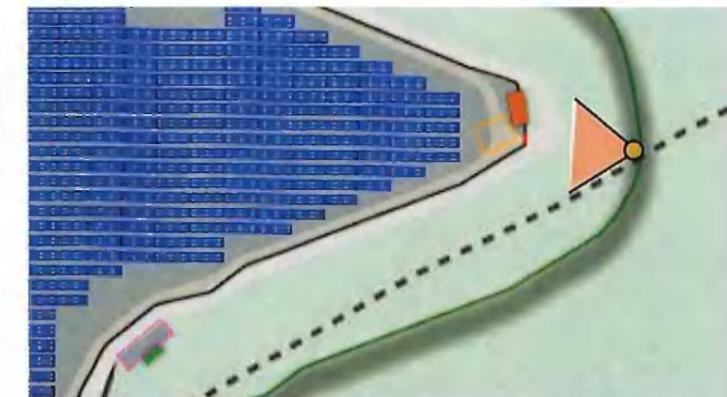
Situation actuelle



### 6.3.5 Sur site

Aux abords immédiats du parc, celui-ci est logiquement identifiable en transparence des obligations légales de débroussaillage. Depuis les sentiers périphériques existants (voies forestières), quelques points de vue offrent des cosisibilités directes avec les structures.

= impacts FORTS



Citerne Clôture Piste extérieure Piste intérieure Portail Poste de livraison

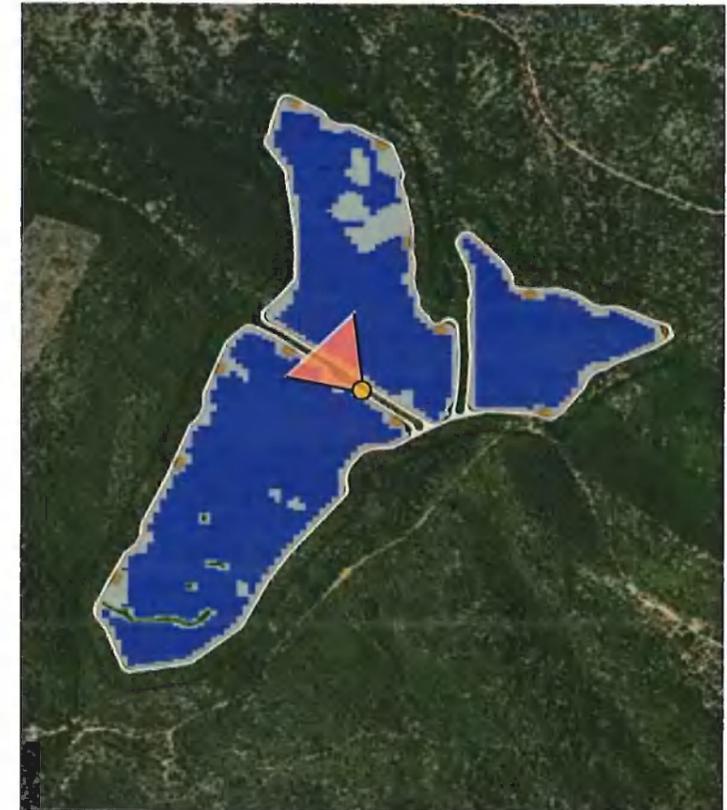


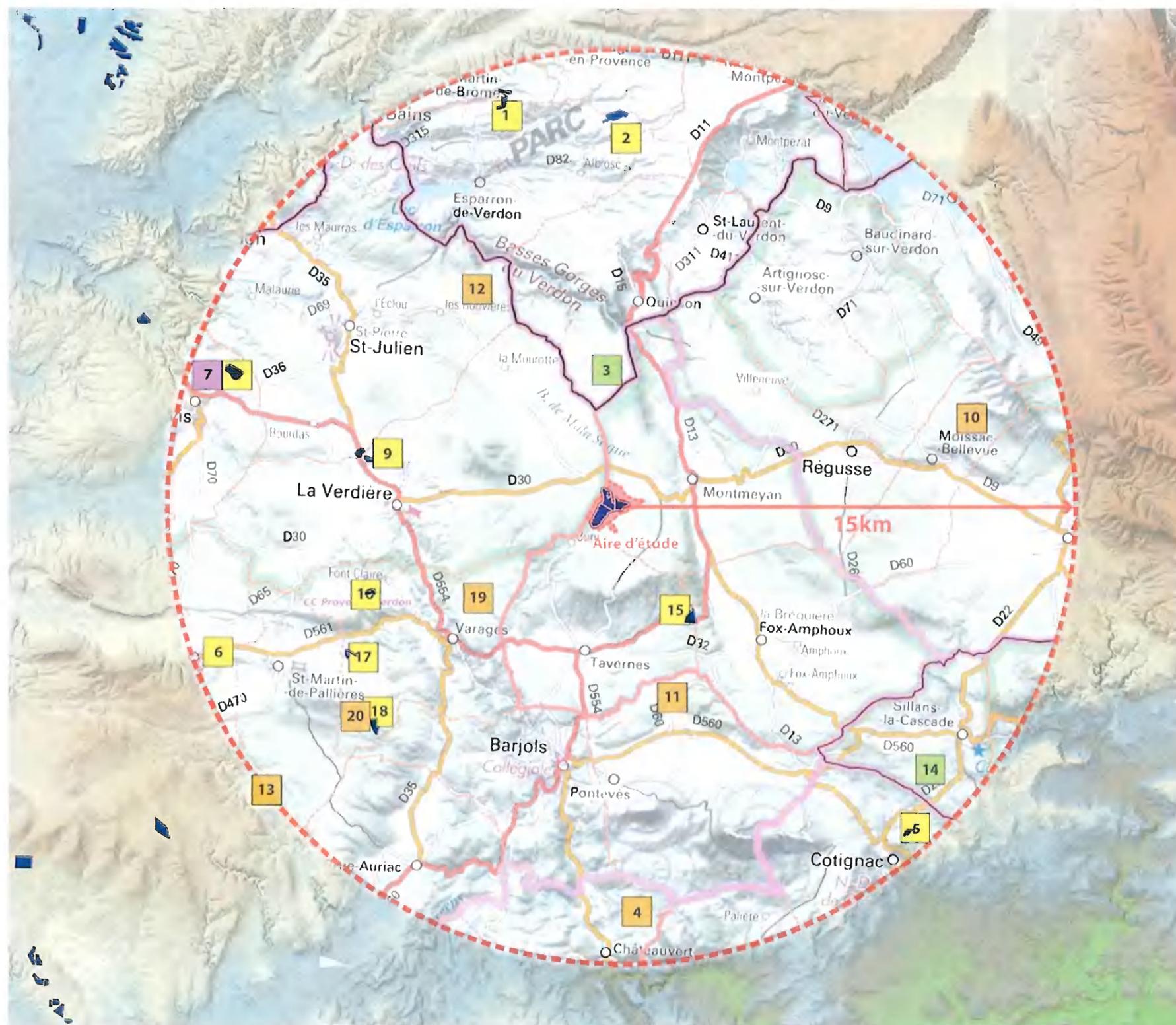
Situation projetée



Depuis le sentier qui entrecoupe les poches Nord et Sud, la conservation et valorisation d'un corridor biologique offre des covisibilités directes avec le parc.

impacts FORTS





## 6.4 Les impacts cumulés

Au regard des impacts identifiés aux différentes échelles et de l'inscription toute en discrétion du parc, les impacts cumulés sont inexistant. Aucun point de vue ne permet l'identification dans le paysage du projet avec un parc existant. Le projet s'insère sur le plateau du Bois de Mala Soque où aucune installation n'est présente. Il faut rejoindre les plaines et vallons périphériques pour apercevoir les premiers parcs : Tavernes au Sud, Varages et la Verdière à l'Ouest.

**= impacts INEXISTANTS**

Il est à noter que le Haut-Var constitue une terre d'accueil privilégiée pour le développement de centrales photovoltaïques au sol.

## 6.5 Les impacts liés au raccordement électrique

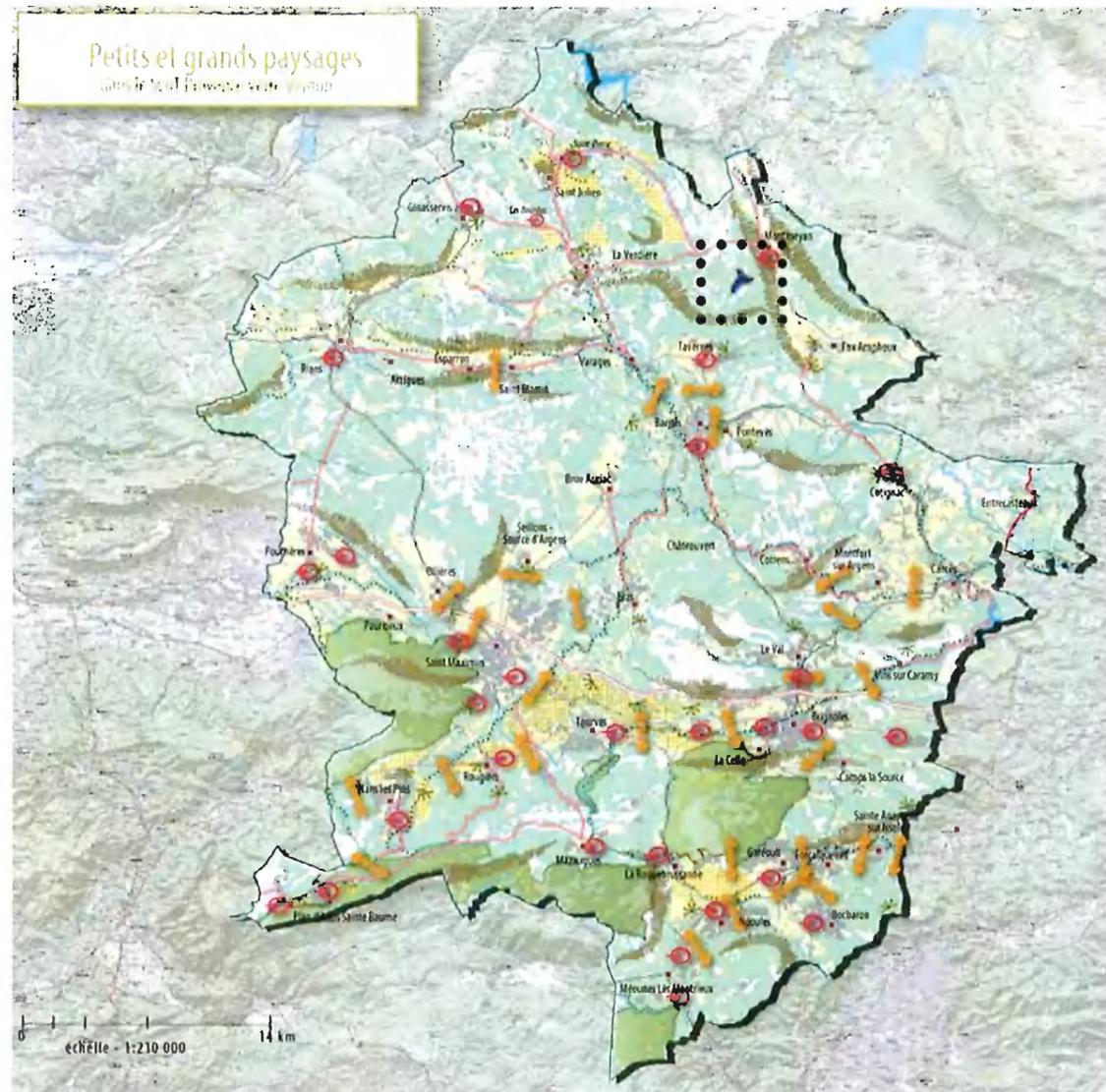
Le raccordement de l'installation au réseau s'effectue de manière enterrée sous les pistes et routes existantes. Les dispositifs ne seront donc pas visibles.

**= impacts INEXISTANTS**

## 6.6 Les impacts liés aux obligations légales de débroussaillage

Ces interventions consisteront à nettoyer et évacuer les strates herbacées et arbustives ainsi qu'à remonter et valoriser la strate arborée. Ces actions n'auront pas d'incidences dans la définition du projet depuis des points de vue extérieurs.

**= impacts INEXISTANTS**



## 6.7 Les aménagements paysagers et mesures concernant le paysage

### 6.7.1 Mesures de réduction des impacts

Le plateau du Bois de Mala Soque constitue un lieu d'inscription idéal au regard des enjeux de covisibilité. Dans le cas présent le projet n'a révélé aucun enjeu majeur lié à des problèmes de covisibilité ou conflits d'usage. Le projet s'inscrit hors points de vue spécifiques en discrétion dans le territoire et ne nécessite pas de mesures pour limiter les impacts.

L'objectif du projet est de mettre en place des structures et systèmes adaptés, en adéquation avec les influences extérieures qu'elles soient d'ordre urbaines, agricoles ou naturelles. Le projet et son intégration paysagère doivent nécessairement s'inscrire dans un principe de cohérence territoriale. Le but étant d'étirer, s'imprégner des motifs paysagers présents aux abords du site pour enrichir le projet et lui donner du sens dans un environnement particulier.

#### PAYS - MR1 : choix des couleurs des postes et clôtures

On préconisera l'utilisation d'une teinte grise (RAL 7016) pour la clôture et les postes de transformation et livraison de sorte à s'inscrire en continuité des teintes environnantes proposées par la végétation périphérique.

<p><b>Intégration du paysage urbain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Centres villes / villages remarquables, préservation de la qualité architecturale du tissu urbain, et des silhouettes villageoises</li> <li>Entrée de ville / hameau : aménagement qualitatif des transitions entre paysages agricoles/naturels et urbains, mise en valeur paysagère et architecturale des villages et des aménagements urbains</li> <li>Préserver les routes paysagères (pittoresques) : aménagement des abords, gestion de la végétalisation, maintien / ouverture des cônes de vue sur le grand paysage, préservation des ambiances et transitions paysagères</li> <li>Espaces artificialisés</li> <li>Routes structurantes : gestion des abords, aménagements qualitatifs, suppression des pollutions visuelles</li> <li>Autonoute</li> </ul> <p><b>Maintien et valorisation des paysages agricoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Maintien et valorisation des plaines agricoles</li> <li>Maintien et valorisation des espaces ouverts et structures agraires particulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des coupures d'urbanisation entre les communes et transcription dans les documents d'urbanisme</li> </ul> <p><b>Affirmation et valorisation des paysages d'eau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation des zones humides, cours d'eau et retenues d'eau</li> <li>Maintien et valorisation des rivières</li> </ul> <p><b>Mise en valeur du grand paysage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Barre rocheuse, montagnes et reliefs remarquables</li> <li>Maintien et valorisation des principaux points de vue, traitement des perspectives paysagères</li> <li>Maintien des versants boisés et massifs forestiers structurant pour le grand paysage</li> <li>Préservation des paysages remarquables du PNR Sainte-Baume</li> </ul> <p><small>Source: DÉPARTEMENT - CIGEPAC - RIL - PERSA - PNR - Grand Site de la Sainte-Baume [Revisé par SHPP novembre 2019]</small></p>
--	--

## 6.8 Synthèse des impacts et mesures sur le paysage

L'étude paysagère a démontré que l'installation d'un parc solaire n'était pas incohérente au regard des composantes et motifs paysagers présents sur le territoire. La taille du projet, autour de 50 hectares, ne viendra pas perturber la trame paysagère du plateau du Bois de Mala Soque constituée de milliers d'hectares de forêts. Le parc constituera une pastille, un confetti dans cette immensité forestière caractéristique des plateaux du Haut-Var.

L'opportunité d'intégrer dans ce paysage un parc solaire apparaît satisfaisant au regard des enjeux identifiés. La présence de parcs solaires à proximité conforte l'idée que l'identité de ce paysage n'est pas incompatible avec le développement d'énergies renouvelables. L'objectif est finalement de créer un autre rapport au paysage.

Echelle	Description de l'impact	Caractérisation de l'impact	Description de la mesure	Coût	Impacts résiduels
Grand territoire	Corniche sublime - Petit Margès	Inexistant			Inexistant
	Village de Baudinard sur Verdon	Inexistant			Inexistant
	Notre-Dame de Baudinard sur Verdon	Inexistant			Inexistant
	Crête des Cugulons	Inexistant			Inexistant
	Crête de Notre Dame de Liesse	Inexistant			Inexistant
Perceptions éloignées	Villages Est : Régusse, Artignosc, Montmeyan	Inexistant			Inexistant
	Villages Nord : Quinson, La Mourotte, St-Julien	Inexistant			Inexistant
	Villages Ouest : La Verdière, Varages	Inexistant			Inexistant
	Villages Sud : Tavernes, Barjols	Inexistant			Inexistant
Perceptions rapprochées	Crête de Tavernes - Belvédère des Trois Croix	Modéré à Fort			Modéré à Fort
	Piste permettant de rejoindre la crête	Modéré à Fort			Modéré à Fort
	Clairière de la Colline des Vignarès	Modéré			Modéré
Aux abords du site		Inexistant			Inexistant
Sur site		Fort	PAYS-MR1 : Clôture et postes électriques de tonalité sombre (RAL 7016)	Intégré aux coûts de construction	Modéré

La mesure de compensation HUM\_MC2, permet de mettre en valeur ce nouveau paysage industriel. Il s'agit d'un itinéraire de petite randonnée permettant la mise en valeur paysagère, touristique et pédagogique du parc photovoltaïque créé à l'interface des itinéraires de balade existants.